



PV REUNION DE LA COMMISSION PLOMBEE FFPSC COUDEKERQUE BRANCHE (59) – LE 7 FEVRIER 2014

Membres présents : Daniel DEPALLE, René CATHELIN, Jean Luc QUERNEC, Frédéric LINARD, Jacques GOUPIL, Jacky CAHAGNE.

Points évoqués :

1) Projet de refonte des règlements, modifications dans la partie concernant la plombée :

- Enlever les dates d'organisation des championnats individuels plombée.
- Préciser que les inscriptions pour le championnat plombée par équipe doivent être accompagnées du leur règlement.
- Remplacer « coefficient unique » par « coefficient national unique ».
- Les CR devront fournir au responsable de la commission le calendrier de leur championnat régional plombée pour le 31 mars au plus tard.

Les championnats de CR non prévus au calendrier ou organisés à une autre date que celle prévue sans en avoir avisé le responsable de la commission ne seront pas pris en compte.

2) Championnat de France plombée par équipe :

- Pour les CD organisant une épreuve éliminatoire, seules les équipes qualifiées et inscrites pour le championnat national régleront l'engagement.
- Après étude des remarques et propositions reçues concernant la limitation à 5 équipes par CD, la commission ne souhaite pas revenir sur cette décision qui a été longuement discutée et réfléchi lors de la dernière réunion.
- Le formulaire d'inscription sera sur le site courant semaine prochaine, après validation des nouvelles dispositions par l'AG.
- Un débat est engagé sur l'utilité de connaître les noms des pêcheurs composant les équipes. Celles-ci pouvant être multiples pour chaque clubs ou chaque CD, et pour plus de facilité, ces noms seront précisés mais leur placement dans les secteurs ne sera pas obligatoire lors de l'inscription, il pourra être annoncé jusqu'à 19h la veille de l'épreuve. Il en sera de même pour les éventuels changements pour la 2^o manche. Ces précisions seront rappelées sur le programme.
- Comme décidé le 28 janvier dernier lors de la réunion des commissions technique et règlement, il est rappelé que l'équipe championne en titre sera qualifiée pour ce championnat sans être comptabilisée dans les 5 équipes maximum de son CD mais qu'elle devra s'acquitter du montant de son engagement.

3) Le problème des épreuves parallèles hors règlement FFPSC est évoqué ainsi que le nombre important de pratiquants non-licenciés. Lorsque l'on interroge ces pêcheurs ils sont bien souvent contre les règlements et surtout contre l'utilisation du fouillis dans les concours et épreuves plombée.

Nous nous rapprocherons de ces organisateurs d'épreuves ainsi que des pratiquants non-licenciés afin d'en discuter pour les sensibiliser.

4) Responsables des épreuves :

- 2° divisions : CR organisateur
- 1° division : Jacky CAHAGNE
- Coupe de France : René CATHELIN
- Championnat par équipe : René CATHELIN

5) Lors de l'établissement de l'ébauche de l'organigramme des championnats individuels, une erreur a été faite concernant Patrick TAVAUX du CD 60. Ce pêcheur était premier descendant de la 2° division D mais, suite à la suspension de Stéphane FOUILLADE et au repêchage de Nicolas CHERVY pour la 1° division, il a été malencontreusement reclassé dans les restants. L'intéressé, qui avait participé entre-temps à son championnat régional, a été le premier étonné de son repêchage.

Ce maintien annoncé par erreur lors de la diffusion d'un organigramme provisoire n'étant pas conforme à notre règlement la commission ne le valide pas et précise qu'une erreur est toujours possible malgré toute notre attention lors de l'établissement et la diffusion de nos documents.

6) En cas d'égalité lors du calcul des qualifiés complémentaires l'avantage sera donné selon le cas :

- Au CR ayant le plus grand nombre de participants.
- A la zone ayant le plus grand nombre de participants.

Le responsable
de la commission,
Jacky Cahagne

